



DROIT SUR L'UTILISATION DES MARQUES

Par **nonoX66**, le **08/02/2014** à **09:27**

bonjour

je souhaiterais savoir si l'on a le droit de revendre un objet avec la marque inscrite dessus. considérons avoir acheter un produit puis l'avoir utilisé et rendu a l'état de déchet non détruit, peut on le transformer en un autre produit tout en lui conservant son aspect visuel d'origine. exemple: une brique de jus de fruit ou un appareil quelconque de marque x peut il être transformé puis vendu en un dispositif interne électronique autonome, en considérant que l'aspect visuel reste inchangée a 99% mais son contenu est totalement différent.

merci de votre réponse.

cordialement.